

## **Demande de renseignements no1 du GRAME à Hydro-Québec Distribution**

TEQ - Demande relative au Plan directeur en transition, innovation et efficacité  
énergétiques du Québec 2018-2023

(R-4043-2018, Aspect 2)

---

### **Interventions en efficacité énergétique - Hydro-Québec - Distribution**

#### **PROGRAMMES AFFAIRES**

#### **1. Produits efficaces -Agricultures (mesure 38.1)**

##### **Références :**

- i. R-4043-2018, [B-0068](#), Complément de preuve Hydro-Québec Distribution - Programmes Affaires, Produits efficaces -Agricultures (mesure 38.1), p.3**
- ii. R-9001-2017, [B-0050](#), Suivi des interventions en efficacité énergétique, Tableau 2 : Suivi énergétique et budgétaire 2017, p. 7**

##### **Préambule**

Le programme Produits efficaces -Agricultures affiche des résultats en efficacité énergétique de 15 GWh en 2017 (Réf. ii), au lieu de 13 GWh (Réf. i.) annuellement sur la durée du Plan directeur. Pour ce programme, il semble y avoir une différence concernant le nombre de participants, entre la colonne R-4057-2018; 2019-2020 et celle du plan directeur pour la même période. De plus, le coût unitaire (\$/GJ) est multiplié par deux selon les prévisions du Plan directeur entre 2018 et 2023, par rapport à la colonne du dossier R-4057-2018.

##### **Demandes**

**1.1.** (Réf. i. et ii) Le programme Produits efficaces -Agricultures affiche des résultats en efficacité énergétique de 15 GWh en 2017 (Réf. ii), au lieu de 13 GWh (Réf. i.) annuellement sur la durée du Plan directeur, ou encore de 12 GWh (Réf. i.) selon la colonne du dossier R-4057-2018. Veuillez expliquer pourquoi Hydro-Québec Distribution (Ci-après HQD) prévoit moins d'économies d'énergie sur la durée du Plan directeur ?

**1.2.** (Réf. i.) Pour ce programme, il y a une différence concernant le nombre de participants entre la colonne R-4057-2018 (2019-2020) et celle du plan directeur pour la même période.

**Q.** Veuillez confirmer les résultats anticipés pour le nombre de participants pour l'année 2019-2020.

**Q.** Veuillez préciser si le nombre de participants pour l'année 2019 devrait être retenues pour les autres années du Plan, si oui préciser pour quelles années ?

**1.3** (Réf. i.) Le coût unitaire (\$/GJ) est multiplié par deux selon les prévisions du Plan directeur entre 2018 et 2023, par rapport à la colonne du dossier R-4057-2018. Veuillez préciser lequel des coûts unitaires est conforme aux prévisions de HQD pour l'année 2019-2020 et préciser si les coûts unitaires pour les années 2018-2019 et 2020-2021 à 2022-2023 devraient être ajustés à la valeur de celle du dossier R-4057-2018 ?

**1.4.** (Réf. i.) Le calcul des (1) économies d'énergie brutes annuelles (GWh), (2) des économies d'énergie nettes annuelles (GWh) et (3) des économies d'énergie nettes annuelles (GJ) diffère entre la colonne du dossier R-4057-2018 et celle du Plan directeur pour la même année.

**Q.** Veuillez confirmer lesquelles des prévisions économies d'énergie doivent être retenues pour l'année 2019-2020.

**Q.** Veuillez préciser quelles prévisions d'économies d'énergie devraient être retenues pour les autres années du Plan ?

## **2. Systèmes industriels (mesure 38.2)**

### **Référence**

**i. R-4043-2018, [B-0068](#), Complément de preuve Hydro-Québec Distribution - Programmes Affaires, Systèmes industriels (mesure 38.2), p. 4**

### **Préambule**

Concernant le programme *Systèmes industriels*, selon notre compréhension, ce programme combine le programme OIEÉSI, petites et moyennes industries avec la grande industrie. L'intervenant note que les prévisions de résultats en EE sont à la baisse, donc inférieurs à ceux de 2016-2017 (réel) et de 2017-2018 (réel-anticipé). De plus, on note une différence

entre la colonne R-4057-2018 (2019-2020) et celle du Plan directeur pour la même période, alors que le double de participants est prévu au dossier R-4057-2018, bien que les prévisions en EÉ soient conformes aux prévisions de HQD sur la durée du Plan.

### **Demandes**

**2.** (Réf. i.) On remarque une différence pour le nombre de participants entre la colonne R-4057-2018 (2019-2020) soit 498 participants et celle du Plan directeur pour la même période soit de 247 participants, bien que les prévisions en EÉ soient conformes aux prévisions de HQD sur la durée du Plan.

**2.1.** Veuillez confirmer le nombre de participants pour l'année 2019-2020.

**2.2.** Veuillez préciser si le nombre de participants devrait être modifié sur toute la durée du Plan. Si oui, veuillez préciser la ou les modifications à apporter.

**2.3.** Veuillez expliquer pourquoi les prévisions en EÉ de l'année 2019-2020 (Dossier R-4057-2018) sont semblables aux prévisions de HQD sur la durée du Plan, alors que le nombre de participants est deux fois plus élevé selon les données au dossier R-4057-2018.

### **3. Programme bâtiments (OIEÉB) (Mesure 67.17)**

#### **Références**

**i. R-4043-2018, [B-0068](#), Complément de preuve Hydro-Québec Distribution - Programmes Affaires, Programme bâtiments (OIEÉB) (Mesure 67.17), p. 7**

#### **Préambule**

Concernant le *Programme bâtiments*, qui combine les volets commercial, institutionnel et nouvelle construction, l'intervenant note une différence entre la colonne R-4057-2018 (2019-2020) et celle du plan directeur pour la même période pour ce qui est du nombre de participants, lequel est nettement supérieur pour le dossier R-4057-2018, bien que les prévisions en EÉ soient semblables aux prévisions de HQD sur la durée du plan.

### **Demandes**

3. (Réf. i.) On remarque une différence pour le nombre de participants entre la colonne R-4057-2018 (2019-2020) (1340 participants) et celle du Plan directeur pour la même période (540 participants), bien que les prévisions en EÉ soient conformes aux prévisions de HQD sur la durée du Plan.

3.1. Veuillez confirmer le nombre de participants pour l'année 2019-2020 pour le Plan directeur.

3.2. Veuillez préciser si le nombre de participants devrait être modifié sur toute la durée du Plan. Si oui, veuillez préciser la ou les modifications à apporter.

3.3. Veuillez expliquer pourquoi les prévisions en EÉ de l'année 2019-2020 (Dossier R-4057-2018) sont semblables aux prévisions de HQD sur la durée du Plan, alors que le nombre de participants est deux fois plus élevé selon les données au dossier R-4057-2018.

#### PROGRAMMES RÉSIDENTIELS ET RÉSEAUX AUTONOMES

#### **4. Résidentiel Programme Mieux consommer (mesure 47.8 du Plan)**

##### Références

i. R-4043-2018, **B-0069**, Complément de preuve Hydro-Québec Distribution - Programmes Résidentiel et réseaux autonomes, Mieux consommer (mesure 47.8 du Plan), page 4

##### Demande

4. (Réf. i.) Concernant le *Programme Mieux consommer*, il y a une différence significative au niveau du nombre de participants entre la colonne R-4057-2018 (2019-2020) (186 692 participants) et celle du Plan directeur (3 135 180 participants), lequel est nettement inférieur au dossier R-4057-2018 alors qu'il exclut le DUD (Développement urbain durable), étant une autre mesure du Plan directeur.

4.1. Veuillez confirmer le nombre de participants pour l'année 2019-2020 pour le Plan directeur.

4.2. Veuillez préciser si le nombre de participants devrait être modifié sur toute la durée du Plan. Si oui, veuillez préciser la ou les modifications à apporter.

4.3. Veuillez expliquer pourquoi les prévisions en EÉ de l'année 2019-2020 (Dossier R-4057-2018) sont de 54,6 GWh pour 186 692 participants, alors que pour 3 M de participants, les EÉ ne sont que du double.

4.4. Veuillez confirmer les résultats en EÉ sur l'horizon du Plan, ou les modifier selon le cas.

**5. RA- Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie (mesure 82) et Déployer toutes les mesures d'économies d'énergie rentables et commercialement acceptables pour la clientèle incluant la sensibilisation (mesure 82.2)**

**Références**

i. R-4043-2018, [A-0049](#), **INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE** (Dossier R-4057-2018, HQD-10, document 1)

ii. R-4043-2018, [B-0069](#), **Complément de preuve Hydro-Québec Distribution - Programmes Résidentiel et réseaux autonomes, p. 1**

iii. R-4043-2018, [B-0069](#), **Complément de preuve Hydro-Québec Distribution - Programmes Résidentiel et réseaux autonomes, RA- Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie (mesure 82) et Déployer toutes les mesures d'économies d'énergie rentables et commercialement acceptables pour la clientèle incluant la sensibilisation (mesure 82.2), p. 7**

**Préambule**

Tout d'abord l'intervenant note que les prévisions budgétaires sont basées sur les données (réel/prévisionnel) de 2018 (Réf. i.), représentant une baisse des investissements prévus et autorisés par la décision D-2018-025, alors que la preuve complémentaire (Réf. ii) indique que l'aide financière vise à couvrir la totalité des coûts de chaque mesure.

**Demandes**

5. (Réf. i.) Concernant les mesures 82 et 82.2 du Plan, il y a une différence significative au niveau des économies d'énergie nettes annuelles entre la colonne R-4057-2018 (2019-2020) (1,7 GWh) et celle du Plan directeur (3,9 GWh), lequel est nettement inférieur au dossier R-4057-2018.

**5.1.** Veuillez confirmer les économies d'énergie nettes annuelles pour l'année 2019-2020 pour le Plan directeur.

**5.2.** Veuillez confirmer les résultats en EÉ sur l'horizon du Plan, ou les modifier selon le cas.

**5.3** Veuillez confirmer les prévisions budgétaires prévues au Plan directeur, lesquelles sont inférieures à celles prévues et autorisées par la décision D-2018-025 et en expliquer les raisons.

## VI. AUTRES MESURES

### Références

i. [D-2018-170](#), para 70.

**[70] Aux fins de l'application de l'article 85.43 de la Loi, la Régie s'attend à ce que les intervenants, le cas échéant, fassent la démonstration qu'une mesure mérite d'être évaluée par TEQ. Cette démonstration est, selon elle, plus pertinente dans le cadre de l'aspect 1 du dossier.**

### Préambule

Les demandes 6.1 à 6.3 visent à permettre au GRAME de faire la démonstration que la géothermie mérite d'être évaluée par TEQ. Ces questions sont posées dans le cadre de l'aspect 2 compte tenu de la date à laquelle la décision D-2018-170 a été rendue, mais la démonstration sera faite dans le cadre de l'aspect 1, conformément à la décision de la Régie.

### Demandes

6.1. La géothermie pourrait-elle être une mesure porteuse de résultats en m<sup>3</sup> économisés ?

6.2. Si oui, quelles sont les conditions qui permettraient à cette mesure de prendre son essor ? (Par exemple, le Distributeur pourrait prendre en charge (capitalisation des équipements) les équipements de géothermie de sa clientèle, avec un taux de rendement équivalent à celui de ses infrastructures de distribution de gaz naturel)

6.3. Hydro-Québec Distribution serait-elle en mesure d'estimer le potentiel technico-économique commercial de la contribution de la géothermie à la cible en efficacité énergétique et en réduction de GES, considérant une offre de service prise en charge par Hydro-Québec Distribution et offerte à sa clientèle ?